

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi huit octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS, M. Christophe ANGOMARD

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BÉTY	donne procuration à	M. Damien LE ROUX,
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Charline TANGUY	donne procuration à	M. Bernard GIUMELLI
M. Armel PÉDRON	donne procuration à	M. Éliseo BASTARD

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Bertrand DESSIRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

28. Constitution de servitude de tréfonds au profit de NOVAE – Parcelle AV 313 – Complexe sportif de la Cholière – Implantation réseau de chaleur

Monsieur Dominique FOLLUT rapporte :

Dans le cadre du développement d'une partie du réseau de chaleur situé sur la ville d'Orvault, la société NOVAE a sollicité la mise en place d'une convention de servitude de tréfonds pour permettre le raccordement du lycée Nicolas Appert (géré par la Région) au réseau de chaleur urbain Nantes nord Chézine. L'acheminement du réseau jusqu'au lycée traverse, en partie,

une propriété communale. Il s'agit de la parcelle AV 313 et plus particulièrement le chemin d'accès au lycée depuis le parking du complexe sportif de la Cholière (voir plans joints).

NOVAE propose la signature d'une convention de servitude relative à la pose de cette desserte souterraine. Cette convention, consentie à titre gratuit, fixe les plans exacts du cheminement des canalisations, de ses jonctions, ainsi que les droits et obligations des parties (cf. plans en annexe).

La commune reconnaît à NOVAE, pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, les servitudes suivantes :

- L'établissement à demeure dans une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine de réseau de chaleur urbain sur une longueur totale d'environ 42 mètres ainsi que ses accessoires ;
- L'établissement si besoin de bornes de repérage ;
- L'autorisation d'effectuer l'égavage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages.
- L'autorisation de réaliser tous les ouvrages nécessaires à la réparation et l'amélioration du réseau de chaleur urbain relatif aux besoins du service public de la distribution de chaleur ;
- L'autorisation d'accès sur la propriété, pour ses agents ainsi que toutes les personnes dûment habilitées et autorisées par NOVAE.

NOVAE veillera en outre à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

Pour cela, il a été convenu avec NOVAE qu'avant tout démarrage de travaux un état des lieux contradictoire sera réalisé en présence du service bâti.

La Commune quant à elle, conserve la propriété et la jouissance des parcelles et s'engage, sur la surface concernée, à ne faire aucune modification du profil du terrain, aucune plantation d'arbre ou d'arbuste, ni de culture et plus généralement, aucun travail ou construction pouvant porter préjudice à la sécurité, l'établissement, l'entretien, l'exploitation ou la solidité des ouvrages.

Compte tenu des contraintes d'interventions et pour des raisons de sécurité notamment, il est précisé que les travaux ont été réalisés durant l'été 2026. Il convient à présent de régulariser la convention de servitude afférente.

DECISION

CONSIDERANT la nécessité de faciliter le raccordement du lycée Nicolas Appert au réseau de chaleur,

CONSIDERANT que NOVAE a retenu un terrassement principalement à la pelle mécanique et que ce type de travaux nécessite un espace de dégagement expliquant le tracé retenu.

Sur proposition de la commission Cadre de vie, fabrique de la ville et transition écologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de NOVAE sur une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 313 sise à la Cholière d'une superficie totale de 66 654 m², pour l'établissement à demeure dans une bande de **3 mètres** de large, d'une canalisation souterraine sur une **longueur totale d'environ 42 mètres** ainsi que ses accessoires conformément aux plans ci-annexés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude aux conditions sus-énoncées, l'acte authentique de constitution de servitude afférent ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire ;
- **PRECISE QUE** l'ensemble des frais relatifs à cette constitution de servitude sera pris en charge par NOVAE.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 octobre 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services

Le secrétaire de séance

Laurent DELBECQUE



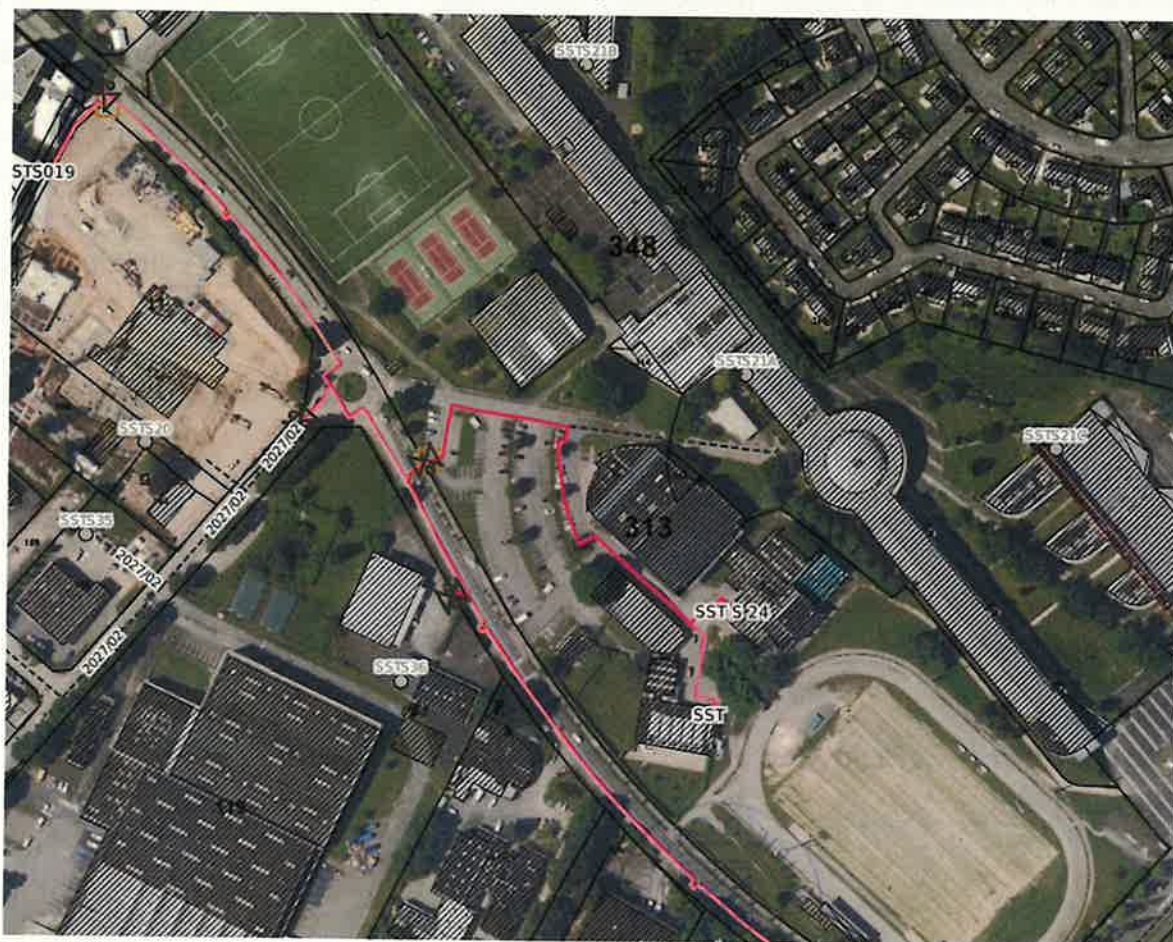
Bertrand DESSIRIER

Rendu exécutoire

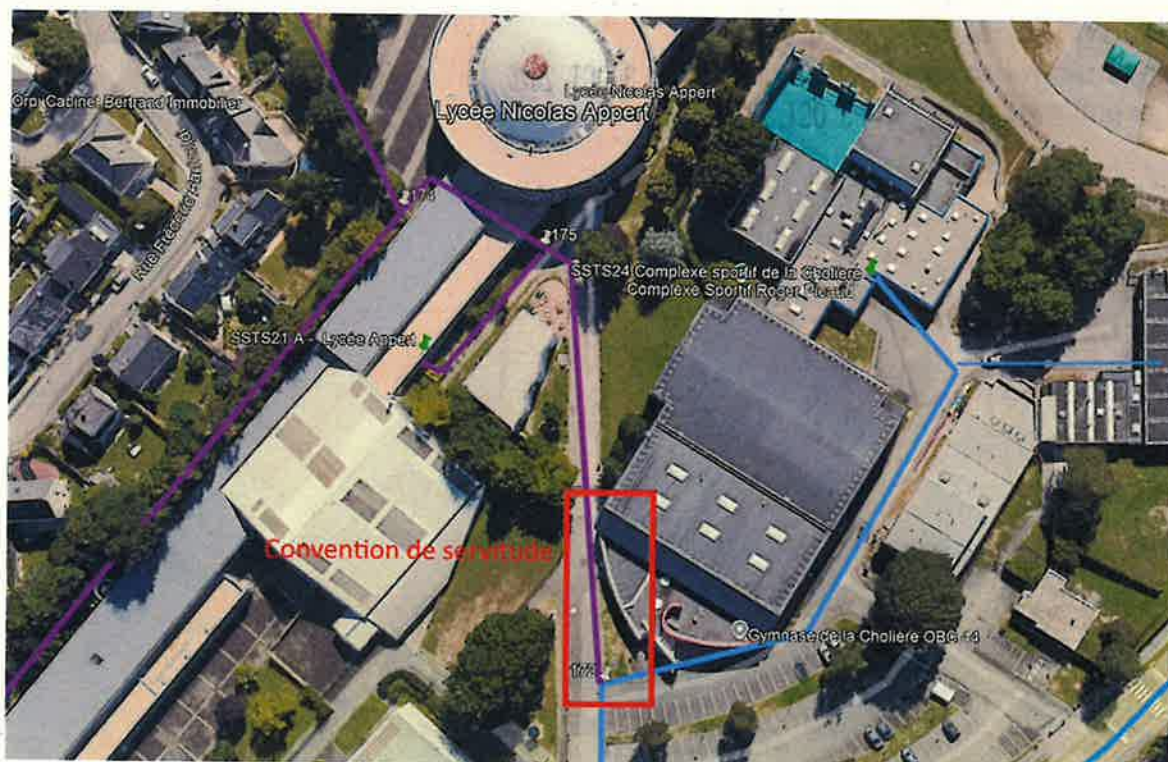
Par télétransmission en Préfecture le : **13 OCT. 2026**

Et par publication le : **13 OCT. 2026**

Plans d'organisation du réseau de chaleur initial sur le secteur de la Cholière



ci-dessous : réseau de chaleur existant en bleu / raccordement lycée en violet



Conseil municipal du 8 octobre 2026

DCM2026S5N28 – Constitution de servitude de tréfonds au profit de NOVAE – Parcelle AV 313 – Complexe sportif de la Cholière – Implantation réseau de chaleur